

DELIBERATION CA039-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 17 mai 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du premier cycle – Faculté de droit économie gestion

Le Conseil d'Administration réuni le jeudi 20 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 27 mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27 mai 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Economie - Gestion
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement avec restructuration
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	Droit Economie Gestion
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	-
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	<p>1) <u>Parcours classiques</u> <u>En années 1 et 2, parcours classique unique puis en troisième année plusieurs spécialisations vers des métiers ou des masters en :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Economie appliquée - Finance Comptabilité Contrôle - Marketing – Ressources Humaines - Banque Finance assurance (parcours sélectif) - Management international (Porté par l'IAE, parcours sélectif) <p>2) <u>Parcours progressifs (professionnalisants)</u> - En première année, Certificat d'Université (60</p>

	<p>ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En deuxième année, Diplôme d'Université (120 ECTS) pour accès en LP notamment 3) <u>Double licences</u> Droit-économie, Maths-économie 4) <u>Parcours L AS</u>
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Angers, Faculté de droit, Economie, Gestion
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Formation en présentiel, en formation initiale ou en reprise d'étude
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1500 h dont 120 h d'anglais
Effectifs attendus :	1550 (dont 250 en parcours sélectifs, doubles licences et L3 sélectives)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	<p>2 Double diplômes avec Modène (Italie) en économie – finance et en économie-marketing</p> <p>Nombreux accords bilatéraux</p>
Conventionnement avec une institution privée française :	-
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Les parcours de spécialisation ne seront plus proposés qu'en troisième année : les deux premières années seront communes à l'économie et à la gestion.</p> <p>Parcours progressifs en remplacement de la L1 en 2 ans avec la possibilité d'obtenir un CU, puis un DU ne permettant pas de poursuivre en troisième année du parcours classique, mais donnant droit à candidature en LP ou à toute réorientation « facilitée » par l'obtention progressive d'ECTS. Amélioration des passerelles vers le BUT, les LP, les BTS...</p> <p>Fin de la semestrialisation, évaluations tout au long de l'année avec remises de notes plus régulières, attribution d'ECTS bonus pour valoriser l'engagement étudiant, prise en compte</p>	

multiforme des « expériences » professionnalisantes (pas seulement les stages)...

Réflexion sur la création d'un parcours d'excellence (enrichi) et sur un meilleur continuum Licence- Master.

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :	Licence professionnelle Assurance Banque Finance : chargé de clientèle RNCP 30181
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	<p>Le parcours « Banque » date de 2012. Elle est le fruit d'échanges avec la profession, désireuse de compléter ses recrutements à Bac+3 dans les Pays de Loire. Elle fait l'objet d'une convention entre l'UA et l'Ecole Supérieure de Banque (ESB). La maquette globale reprend intégralement la structure définie au niveau national. La moitié des heures est sous la responsabilité de l'ESB, l'autre sous la responsabilité de l'UA.</p> <p>Le parcours « assurance » a ouvert à la rentrée 2020. Anciennement portée par l'Université de Nantes, elle repose sur un partenariat avec la CCI d'Angers</p>
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Droit Economie Gestion
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	/

<p>Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</p>	<p>La LP est une année de formation spécifique, ouverte aux titulaires d'un Bac+2 (L2 Eco-Gestion, Droit, DUT, BTS ...)</p> <p>2 parcours distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque (RNCP 30181) - Assurance (RNCP 34025)
<p>Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :</p>	<p>UFR Droit, Economie, Gestion</p>
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>Formation dédiée à l'alternance, sur la base de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Les contrats de la LP Banque sont gérés par l'ESB, ceux de la LP Assurance par la CCI d'Angers.</p> <p>Les enseignements ont lieu en présentiel, par sessions de deux semaines.</p>
<p>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</p>	<p>La maquette du parcours Banque comprend 700 heures de formation, réparties en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignements ESB : 224h - Enseignements UA : 224h - Projet tuteuré/stage : 154h - Révisions : 49h - Examens/soutenances : 49h <p>Celle du parcours Assurance est de 640 heures, réparties en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement UA : 129,5 h - Enseignement CCI : 325,5h - Projet tuteuré/stage/travail groupe : 119h - Révisions : 35h - Examens/soutenance : 31h
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>Les effectifs du parcours Banque restent stables autour d'une vingtaine d'étudiants et devraient le demeurer (18 étudiants par promotion en moyenne sur les 5 dernières années). Une montée en charge plus importante nécessiterait la création d'un second groupe, ce qui n'est pas prévu à ce</p>

	<p>jour.</p> <p>La première promotion du parcours Assurance se compose de 20 étudiants. Les effectifs sont attendus stables.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	NON
Conventionnement avec une institution privée française :	Convention avec l'ESB pour la Lpro Banque
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La licence professionnelle Banque a fait l'objet d'une révision de sa maquette en 2018, dans le cadre d'un travail préparatoire élaboré par la CPU et l'Ecole Supérieure de Banque. Indirectement, l'UA a été associée à cette réflexion (l'ESEMAP, qui gère la LP au sein de l'UFR, est membre du réseau ADIM BFA dont le Président avait été sollicité pour discuter de l'évolution du contenu de la formation).</p> <p>La maquette actuelle, entrée en application à la rentrée 2019, reprend donc intégralement le cadre défini. En particulier, la formation est structurée sous la forme de modules mettant en avant les compétences. Ce cadre semble adapté aux besoins des entreprises du secteur.</p> <p>Les taux d'insertion connus à ce jour ne permettent pas encore de voir si une évolution est apparue à la suite de la mise en application de la nouvelle maquette.</p> <p>Pour mémoire :</p> <p>Enquête à 30 mois (promotion 2015-2016) : 92,9% des répondants ont occupé au moins un emploi ; durée d'accès à l'emploi 4,7 mois, 1 répondant avait poursuivi en Master ;</p> <p>Enquête à 6 mois (promotion 2018-2019) : taux d'insertion de 100% (dont 3 poursuites d'études)</p> <p>La LP Assurance a été retravaillée avec notre partenaire de la CCI d'Angers avant d'être reprise par l'UA à la rentrée 2020.</p> <p>Il a été notamment choisi d'insister sur les spécificités des emplois dans l'assurance, afin de créer une distinction plus claire avec la formation bancaire.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Métiers des administrations et collectivités territoriales
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement à l'identique d'une formation créée en 2008
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	Droit Economie Gestion
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université d'Angers
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Angers Faculté de Droit Economie Gestion
Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat</i>) :	Enseignements en présentiel dispensés par des

<i>de professionnalisation; à distance, etc.) :</i>	<i>universitaires et professionnels</i> Le passage à l'apprentissage avait été proposé il y a quelques années. Mais à l'époque, le conseil régional des Pays de la Loire n'avait pas soutenu ce projet, les priorités étant davantage aux formations techniques qu'à celles correspondant aux formations administratives. Parallèlement, il y a encore des réticences des collectivités territoriales elles-mêmes pour accepter des apprentis pour les métiers administratifs. En outre, la question du coût reste pour certaines collectivités un élément important. La réflexion sur l'apprentissage est néanmoins toujours en cours avec nos partenaires (certains des 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire).
Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :	498 h d'enseignement 24 h de langues étrangères
Effectifs attendus :	20
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	
<p>Formation qui a été mise en place à la demande des professionnels en 2008 et qui répond à une demande dans le secteur des collectivités territoriales.</p> <p>La maquette de la LP MAT a quelque peu évolué depuis sa création en 2008 ; la trame reste cependant la même. Les modifications sont souvent proposées par les membres de l'équipe enseignante (universitaires et praticiens) et par les collectivités employeurs. Ces modifications sont discutées au sein de l'équipe enseignante avant d'être validées par le conseil de perfectionnement de la formation.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Droit
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement avec restructuration organisationnelle
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	Droit Economie Gestion
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	-
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	<p>Licence droit avec parcours classique en 3 ans avec, en troisième année un deuxième parcours, sélectif, d'Administration Publique.</p> <p>Un parcours progressif (en lien avec la capacité en droit) en première et deuxième années.</p> <p>Deux doubles licences : Droit-Economie, Droit- Histoire</p> <p>Un parcours LAS</p>

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Angers : Licence droit (dont le parcours administration publique), LAS et double licence droit-économie Cholet : licence droit (sans le parcours administration publique), LAS et double licence droit - histoire
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Présentiel et hybride (pour la LAP), en formation initiale, et en reprise d'étude
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	1500 heures dont 120 heures de langue
Effectifs attendus :	1750 (dont 350 à Cholet et 200 en parcours sélectifs, doubles licences et LAP)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	Une quarantaine d'étudiants de troisième année partent un semestre en mobilité internationale dans environ 25 universités étrangères partenaires, en Europe ou hors Europe (programmes BCI et ISEP).
Conventionnement avec une institution privée française :	-
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Les restructurations organisationnelles suivantes ont été pensées dans le cadre du NCU Thélème :</p> <p>Parcours progressifs en remplacement du tutorat et accompagnement (DARRE) avec la possibilité d'obtenir la capacité en droit au terme de 2 ans et un accès à la L2 droit sous réserve d'avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 15/20 à l'issue de la capacité en droit.</p> <p>Fin de la semestrialisation, évaluations tout au long de l'année avec remises de notes plus régulières, Attribution d'ECTS bonus pour valoriser l'engagement étudiant, prise en compte multiforme des « expériences » professionnalisantes (pas seulement les stages)...</p> <p>Réflexion sur la création d'un parcours d'excellence (enrichi) et sur un meilleur continuum Licence- Master.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1re chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1re chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au 1er groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2nd groupe d'épreuves. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Licence Professionnelle Métiers du Notariat
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement à l'identique.
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	Droit Economie Gestion
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université d'Angers
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	Angers Faculté de Droit Economie Gestion
Modalités d'enseignement (<i>préciser si la</i>	<i>La licence est en formation initiale mais devrait ouvrir en</i>

formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	apprentissage en septembre 2021 si accord du CFA FormaSup
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	457h
Effectifs attendus :	20 en formation initiale
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Afin d'améliorer les enseignements des « outils professionnels », la faculté a acheté une licence pour le logiciel Inot développé par Genapi, ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec le logiciel professionnel le plus répandu. Les étudiants travaillent ainsi sur un logiciel de rédaction d'actes et de traitement des formalités, intégrant un formulaire juridique pointu et exhaustif. L'enseignement de rédaction d'actes/ pratique professionnelle est depuis la rentrée 2020 assuré par un rédacteur d'actes spécialisé, référent Génapi.</p> <p>En outre, pour répondre aux besoins des praticiens, le cours de comptabilité autrefois assuré par un expert-comptable est désormais dispensé par une comptable-taxatrice notariale.</p> <p>L'ouverture de la Licence en apprentissage (tout en maintenant la formation initiale)</p> <p>La Licence Professionnelle Métiers du Notariat s'est construite à Angers en partenariat étroit avec la Chambre des notaires afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de la profession. Le nombre d'étudiants en formation initiale a, par exemple, été discuté avec cette institution afin que chaque étudiant puisse trouver un stage et un projet tutoré sans difficulté. Il faut signaler l'investissement réelle des instances professionnelles locales qui oeuvrent de concert avec la faculté de droit dans le recrutement des professionnels qui dispenseront des cours dans la formation, dans les recherches de stage...</p> <p>Les notaires de la Chambre interdépartementale nous ont contacté en 2019 afin de créer une licence professionnelle en alternance car les notaires avaient formulé cette demande qui correspond à leurs besoins dans les offices. Les candidatures déjà reçues sont d'ailleurs toutes accompagnées d'un engagement du notaire pour un contrat d'apprentissage.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :